

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2025

Séance du 8 juillet de l'an 2025, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 2 juillet 2025, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h40.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs.	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc	X				
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			Nadia Le Hegarat
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc			X		
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric	X				
HERVIOU Alain		X		Erwan Lancien	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine			X		
LE BIHAN Gilbert			X		
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre		X			Solène Steunou-Roquinarc'h
LE GOUX Philippe	X				
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				

LE MOAL Brigitte	X				
LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique		X			Jean-Paul Le Vaillant
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia	X				
MEURO Jérémy		X			Patrick Brigant
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique	X				
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique	X				
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			Frédéric Le Turluer
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick		X			Olivier Boissière
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène	X				
THOMAS Philippe		X		Marie-Christine Hello	
TROEGER Eva			X		

En exercice : 57 présents : 46 dont suppléants : 2 Votants : 52 dont pouvoirs : 6

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :

SUPPLÉANT	présence
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	X

SUPPLÉANT	présence
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

2025_105 : Aménagement : Urbanisme : arrêt du PLUiH : révision générale n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-14, L.103-6 et R.153-3,

Vu le code de la construction et l'habitation,

Vu la délibération n°2021-229 du conseil communautaire de Leff Armor communauté en date du 26 octobre 2021 prescrivant la révision générale du PLUiH de Leff Armor communauté, et définissant les modalités et objectifs de la concertation,

Vu la délibération n°2023-226 et le débat sur les orientations du PADD (projet d'Aménagement et de Développement Durables) au sein du conseil communautaire de Leff Armor communauté le 19 décembre 2023,

Vu les débats sur le PADD dans les différents conseils municipaux,

Vu le bilan de la concertation,

Vu le projet de PLUiH, prêt à être arrêté par le conseil communautaire, et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le Programme d'Orientations d'Actions Habitat (POA), les documents graphiques, le règlement ainsi que les annexes,

Considérant que la concertation avec le public s'est déroulée dans les conditions déterminées par la communauté de communes et qui a donné lieu au bilan énoncé plus bas,

Considérant que ce projet est prêt à être arrêté pour être ensuite transmis à l'autorité environnementale ainsi que pour avis aux communes membres et aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale limitrophes, et enfin soumis à enquête publique,

Entendu l'exposé de monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

TIRE le bilan de la concertation : les observations formulées ont permis d'enrichir le projet au fur et à mesure de son élaboration sans remettre en cause les orientations retenues de sorte que le Conseil communautaire considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure ; le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté aux conseillers sera annexé à la présente délibération,

ARRÈTE le projet de PLUiH de Leff Armor communauté tel qu'il est annexé à la présente délibération,

PRECISE que le projet de PLUiH sera communiqué pour avis :

- A l'ensemble des communes membres
- A l'ensemble des Personnes Publiques associées
- Aux EPCI limitrophes
- Aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

La présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet des Côtes d'Armor au titre du contrôle de légalité.

Conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un délai d'un mois.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

Le secrétaire de séance
Daniel Cabioch-Quemener